

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4434

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à la SERL, de divers biens immobiliers et lots de copropriété situés 7-9-11 et 52, rue Joannès Carret, 62, rue des Docks et 30-45-49, quai Paul Sédaillan**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Lyon et la Communauté urbaine ont initié une vaste recomposition du quartier de l'Industrie à Vaise dans le 9° arrondissement de Lyon, qui a notamment pour but de développer l'accueil d'activités économiques, de réorganiser la circulation du quartier et de développer un front bâti de qualité en bord de Saône.

A cet effet, par délibération en date du 27 mars 2000, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) nord Quartier de l'Industrie.

Par délibération en date du 4 novembre 2002, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC, la passation d'une convention publique d'aménagement avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP) prévus dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Or, préalablement à la création de la ZAC nord Quartier de l'Industrie, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire de divers biens immobiliers et lots de copropriété désignés ci-après :

Références cadastrales	Adresses	Lots de copropriété bâti ou terrain nu	Superficie (en mètres carrés)	Occupation
AL 50	7, rue Joannès Carret	terrain nu après démolition	101	libre
AL 52	9, rue Joannès Carret	terrain nu	252	libre
AL 54	11, rue Joannès Carret	terrain nu	550	occupé à titre précaire
AM 58 - AM 59	52, rue Joannès Carret	bâti	6 861	partiellement occupé (bail commercial)
AM 30	62, rue des Docks	bâti	366	partiellement occupé
parcelle à détacher de AL 48	30, quai Paul Sédaillan	terrain nu après démolition	14 549	libre
AM 87	45, quai Paul Sédaillan	terrain nu après démolition	2 178	libre
AM 33	49, quai Paul Sédaillan	lots 8-13-14	66	occupé (bail d'habitation)

Aux termes du projet d'acte soumis au Bureau, la Communauté urbaine, n'ayant plus vocation à conserver ces biens immobiliers et dans l'objectif de la réalisation des aménagements prévus, les céderait à la SERL pour un montant de 3 271 164 € admis par les services fiscaux selon les modalités suivantes :

- 1 100 000 € à la signature de l'acte,
- 1 100 000 € avant le 31 décembre 2007,
- 1 071 164 € avant le 31 décembre 2008.

Le prix des biens vendus se répartit de la manière suivante :

Adresse du bien	Prix de cession en €
7, rue Joannès Carret	12 000
9, rue Joannès Carret	31 250
11, rue Joannès Carret	87 680
52, rue Joannès Carret	832 675
62, rue des Docks	100 000
30, quai Paul Sédaillan	1 818 625
45, quai Paul Sédaillan	343 200
49, quai Paul Sédaillan	45 734
total	3 271 164

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte concernant la cession à la SERL de divers biens immobiliers et lots de copropriété situés 7, 9, 11 et 52, rue Joannès Carret, 62, rue des Docks et 30, 45 et 49, quai Paul Sédaillan à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser en annuités sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 3 271 164 € en recettes : compte 775 200 - fonction 824 - opération 0092 et en dépenses : compte 276 400 - fonction 824 - opération 0092. Pour la recette de chaque annuité : compte 276 400 - fonction 824 - opération 0092,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 774 863,64 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : compte 211 800 - fonction 820 - opération 1 207,

- plus-value réalisée : 1 496 300,36 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Les mouvements d'ordre en dépenses comme en recettes seront à inscrire par décision modificative.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,